



Syndicat Intercommunal Mare et Libron

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public

Exercice 2024

Adduction d'Eau Potable Communes en Régie

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du Syndicat.....	3
1.2.	1.2 Présentation du territoire desservi.....	4
1.3.	Mode de gestion du service	4
1.4.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.5.	Nombre d’abonnés	5
1.6.	Eaux brutes	5
1.6.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	5
1.7.	Eaux traitées.....	6
1.7.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l’eau potable en 2024.....	6
1.7.2.	Production	6
1.7.3.	Achats d’eaux traitées	7
1.7.4.	Volumes vendus au cours de l’exercice	8
1.7.5.	Autres volumes.....	8
1.7.6.	Volume consommé autorisé	8
1.8.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	8
2.	Tarification de l’eau et recettes du service	9
2.1.	Modalités de tarification	9
2.2.	Facture d’eau type (D102.0)	10
2.3.	Recettes.....	10
3.	Indicateurs de performance	11
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	11
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	11
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	13
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	13
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	13
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	14
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d’eau potable (P107.2)	14
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	15
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	15
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1).....	16
3.7.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	16
3.8.	Taux de réclamations (P155.1)	17
4.	Financement des investissements.....	18
4.1.	Branchements en plomb.....	18
4.2.	Montants financiers.....	18
4.3.	État de la dette du service	18
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	19
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	19
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l’eau.....	20
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	20
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	21

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du Syndicat



Le Syndicat Intercommunal Mare et Libron est un établissement public de coopération intercommunale. Il exerce sa compétence dans le domaine du prélèvement, traitement, adduction et distribution d'eau de seize communes, il assure lui-même la gestion de tous ces services pour huit Communes du Nord du Syndicat et le suivi d'une délégation de service public sur 8 communes du Sud du Syndicat.



Ce Syndicat est issu d'une fusion entre le Syndicat d'adduction d'eau de la Vallée de la Mare et le Syndicat de la Rive Gauche de l'Orb par arrêté préfectoral du 21 novembre 2016.

Le siège social du Syndicat est situé à Saint Gervais sur Mare. L'effectif du personnel était constitué en 2021 d'un directeur, d'une responsable administrative, de deux secrétaires ainsi que de six adjoints techniques.

Pour les communes en régie, il gère les opérations de comptabilité. Après ordonnancement par le Syndicat, la prise en charge du recouvrement des ordres de recettes, le paiement des dépenses, la tenue des pièces comptables et justificatives, sont assurés par la trésorerie de Saint Pons de Thomières.

1.2. 1.2 Présentation du territoire desservi



- Le service est géré au niveau : intercommunal
- Nom de la collectivité : Syndicat Intercommunal Mare et Libron
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : Régie SIML
- Caractéristiques : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service : Production, transfert et distribution
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :
 - Castanet-le-Haut
 - Graissessac
 - La Tour-sur-Orb
 - Le Pradal
 - Rosis
 - Saint-Geniès-de-Varensal
 - Saint-Gervais-sur-Mare
 - Saint-Étienne-Estréchoux
- Il n'existe pas de CCSPL
- Il existe un schéma de distribution
- Il existe un règlement de service
- Il existe un schéma directeur

1.3. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Régie par Régie à autonomie financière**

1.4. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 4 036 habitants au 31/12/2024 (4 036 au 31/12/2023).

1.5. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **3 349** abonnés au 31/12/2024 (3 309 au 31/12/2023).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 23,78 abonnés/km au 31/12/2024 (23,49 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,22 habitants/abonné au 31/12/2024 (1,22 habitants/abonné au 31/12/2023).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 59,66 m³/abonné au 31/12/2024. (70,27 m³/abonné au 31/12/2023).

1.6. Eaux brutes

1.6.1. Prélèvement sur les ressources en eau



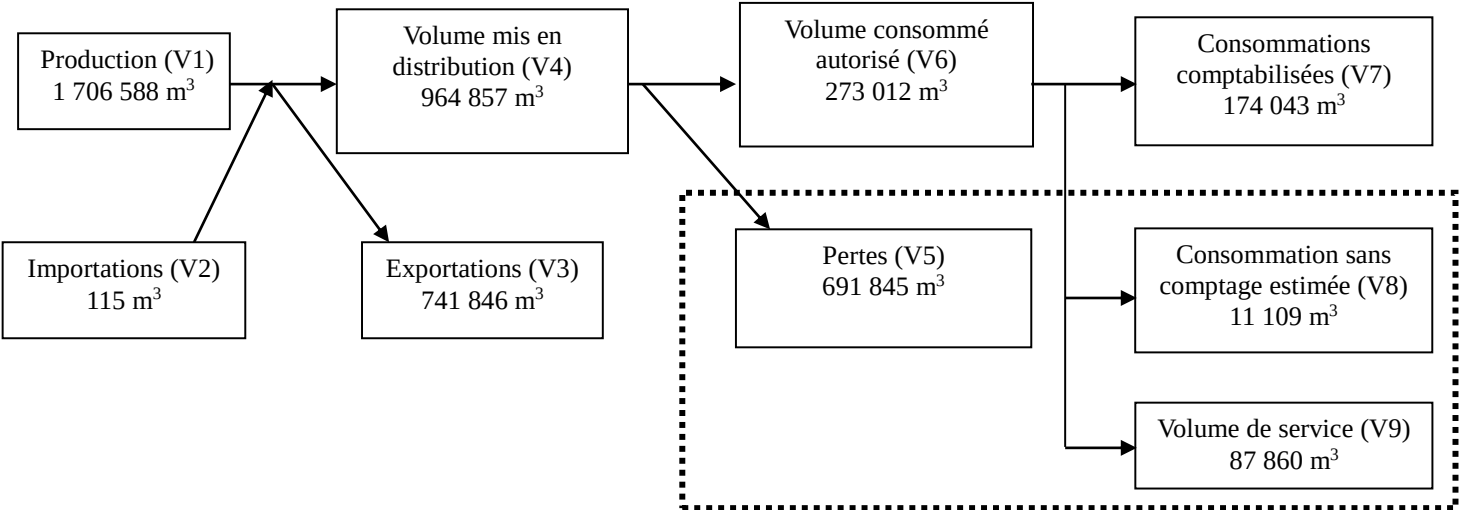
Le service public d'eau potable prélève **1 804 671** m³ pour l'exercice 2024 (1 681 030 pour l'exercice 2023).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
ALBES	Souterraine - Forage	2.5 m ³ /h	525	751	43%
CAP ESTEVE	Souterraine - Source	5 m ³ /h	2 537	1 439	-43,3%
SEQUIASSE	Souterraine - Source	Pas d'arrêté de DUP	659	370	-43,9%
BENJAMIN	Souterraine – Source	7.2 m ³ /h	18 872	24 901	31,9%
DOUCH	Souterraine – Source	Pas d'arrêté de DUP	709	505	-28,8%
FONTCAUDE	Souterraine – Source	270 m ³ /h	1 636 975	1 757 190	7,3%
PERPIGNAN	Souterraine – Source	3 m ³ /h	1 275	1 001	-21,5%
MALPAS	Souterraine – Source	Pas de DUP	1 256	729	-42%
MADALE	Souterraine – Source	Pas d'arrêté de DUP	360	2 491	-18,1%
FATOU	Souterraine – Source	3.3 m ³ /h	3 556	14 999	-29,9%
L'ADRECHT	Souterraine - Source	2.6 m ³ /h	14 306	27 272	4,8%
Total			1 681 030	1 804 671	7,4%

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100**%.

1.7. Eaux traitées

1.7.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024



1.7.2. Production



Le service a 7 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Fontcaude	Désinfection au chlore gazeux
Le Péras	Filtre à sable et désinfection au chlore liquide
Le Monument	Désinfection au chlore liquide
Ginestet	Désinfection au chlore liquide
Albès	Filtre tamis et désinfection au chlore liquide
Perpignan de la Grave	Désinfection aux UV
Le Dèvès – La Colonie	Désinfection aux UV

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2024 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
ALBES	525	519	-1,1%	80
CAP ESTEVE	2 537	1 439	-43,3%	80
SESQUIASSE	659	370	-43,9%	20
BENJAMIN	18 872	14 939	-20,8%	80
DOUCH	709	500	-29,5%	20
FONTCAUDE	1 636 975	1 669 331	2%	80
PERPIGNAN	1 275	990	-22,4%	80
MALPAS	1 256	720	-42,7%	40
MADALE	360	290	-19,4%	20
FATOU	3 556	2 491	-29,9%	80
L'ADRECHT	14 306	14 999	4,8%	80
Total du volume produit (V1)	1 681 030	1 706 588	1,5%	79,94

1.7.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
Commune de Taussac la Bilière	107	115	7,5%	40

1.7.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	232 507	199 797	-14,1%
Abonnés non domestiques	0	0	
Total vendu aux abonnés (V₇)	232 507	199 797	-14,1%
Vente en gros vers secteur Libron - SAUR	496 690	549 631	9,6%
Vente en gros au SIAE Orb et Gravezon	179 407	192 215	6,6%
Total vendu à d'autres services (V₃)	676 097	741 846	9,7%

1.7.5. Autres volumes



	Exercice 2023 en m ³ /an	Exercice 2024 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	11 426	11 109	-2,8%
Volume de service (V9)	142 407	87 860	-38,3%

1.7.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2023 en m ³ /an	Exercice 2024 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	386 340	273 012	-29,3%

1.8. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 140,86 kilomètres au 31/12/2024 (140,86 au 31/12/2023).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 80 € au 01/01/2024
80 € au 01/01/2025

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	68 €	68 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,62 €/m ³	1,75 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0683 €/m ³	0,0683 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,29 €/m ³	—
	Redevance sur consommation (Agence de l'Eau)	—	0,43 €/m ³
	Redevance performance (Agence de l'Eau)	—	0,01 €/m ³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 10/12/2024 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 05/12/2019 fixant les frais d'accès au service

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	68,00	68,00	0%
Part proportionnelle	194,40	210,00	8%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	262,40	278,00	6%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	8,20	8,20	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	34,80	—	
Redevance sur consommation (Agence de l'Eau)	—	51,60	
Redevance performance (Agence de l'Eau)	—	1,20	
TVA	16,80	18,64	-6,3%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	59,79	79,64	33,2%
Total	322,19	357,64	11,2%
Prix TTC au m³	2,68	2,98	11,2%

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.
La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Recettes vente d'eau aux usagers	527 570	476 579
Recette de vente d'eau en gros	74 807	80 105
Recette d'exportation d'eau brute	172 798	188 510
Total des recettes	775 175	745 194

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 745 194 € (775 175 € au 31/12/2023).

3. Indicateurs de performance

3.1. *Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)*



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024
Microbiologie	78	9	83	13
Paramètres physico-chimiques	88	5	87	3

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2023	Taux de conformité exercice 2024
Microbiologie (P101.1)	88,5%	84,3%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	94,3%	96,6%

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)*



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	65%	11
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	96

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau	63,2 %	59,5 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	20,66	19,74
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	23,1 %	18 %

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 15,4 m³/j/km (15 en 2023).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des pertes est de 13,5 m³/j/km (12 en 2023).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,48%	0,44%	0,55%	0,46%	0,59%

Au cours des 5 dernières années, 4,17 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,59% (0,46 en 2023).

3.4. *Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)*



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 79,9% (79,9% en 2023).

3.5. *Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)*



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2024, 26 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (6 en 2023), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 7,76 pour 1 000 abonnés (1,81 en 2023).

3.6. **Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)**



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux de respect de ce délai est de 100% (100% en 2023).

3.7. **Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)**



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).
Toute facture impayée au 31/12/2024 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2023 tel que connu au 31/12/2024	34 995,59	40 274
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2023	857 800	838 049
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2023	4,08	4,81

Pour l'année 2024, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2023 est de 4,81% (4,08 en 2023).

3.8. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues ☐ Oui ☒ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 28

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2024, le taux de réclamations est de 8,36 pour 1000 abonnés (11,79 en 2023).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. Montants financiers



	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	192 691	414 805
Montants des subventions en €	48 831	193 388

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 312 092	1 192 811
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	119 281	119 281
	en intérêts	0	0

4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service*



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Feeder Saint-Geniès de Varensal - Saint-Gervais sur Mare		0

4.5. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Réalisation d'une étude hydrogéologique	2024-2026	148 000 €
Plan d'actions d'amélioration du rendement sur le feeder	2024-2025	139 096 €
Schéma directeur	2022-2026	458 621 €
Renouvellement du réseau AEP rue Gamebetta - Graissessac	2025-2026	870 000 €
Renouvellement du réseau AEP de lu Péras à la Gineste – Tranche 2	2025	83 660 €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2024, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance.

5 585 € ont été abandonnés, soit 0,028 €/m³ pour l'année 2024 (0,0083 €/m³ en 2023).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2023	Exercice 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	4 036	4 036
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,68	2,98
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	88,5%	84,3%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	94,3%	96,6%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	91	96
P104.3	Rendement du réseau de distribution	63,2%	59,5%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	15	15,4
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	12	13,5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,46%	0,59%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	79,9%	79,9%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0083	0,0321